

À la rentrée 2022, 20 200 étudiants sont inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle de santé, soit 9% de plus qu'avant la mise en place de la réforme du 1^{er} cycle des études de santé. Près de la moitié étaient inscrits en PASS en 2021-2022 et un peu plus d'un quart en L.AS; 10% sont des redoublants (+5 points en un an) et 10% sont issus d'une licence hors L.AS (+5 points en un an).

À la rentrée 2022, les inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle de santé sont toujours plus fréquemment titulaires d'un baccalauréat général avec mention et issus de milieux sociaux favorisés, cependant une diversification des profils sociodémographiques s'est amorcée par rapport aux années précédentes, principalement dans la filière médecine.

Deuxième année du premier cycle des études de santé : provenance et caractéristiques des inscrits

Depuis la rentrée 2020, la première année commune aux études de santé (PACES) a été remplacée par deux voies d'accès principales : le parcours d'accès spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS). La réforme avait pour principaux objectifs de diversifier le profil des étudiants dans les formations de santé, de démocratiser les études de santé en diversifiant les voies d'accès, de favoriser la réussite des étudiants avec une logique de progression et d'apporter une meilleure réponse aux enjeux sociétaux en matière de santé.

Le nombre de places disponibles en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé est établi en fonction des capacités d'accueil des universités, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, à l'exception de la filière kinésithérapie. Pour l'accès à la formation de Masseur Kinésithérapeute, le nombre de places est déterminé par un arrêté annuel spécifique. Les étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle de santé (ou formations de « médecine », « maïeutique », « odontologie », « pharmacie » et « kinésithérapie », appelées filières « MMOPK ») peuvent désormais provenir de PASS, de L.AS mais également d'autres filières de l'enseignement supérieur, grâce à des passerelles depuis des licences hors L.AS, des filières paramédicales, des masters, des doctorats. À la rentrée 2022, 13% des inscrits pour la 1^{re} fois en 2^e année du 1^{er} cycle de santé ne proviennent pas des deux principales voies d'accès (PASS ou

L.AS). Les étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle de santé peuvent aussi avoir redoublé leur année ou s'être réorientés depuis une autre filière médicale, en passant par exemple d'une première année de « médecine » à une première année de « maïeutique ».

L'augmentation des effectifs en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé est portée par celle des filières de médecine et de kinésithérapie

Les effectifs en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé ont sensiblement augmenté avec les premières cohortes concernées par la réforme des études de santé. Cette augmentation constitue une première réponse aux enjeux sociétaux de manque de professionnels de santé. Cependant, l'effet de cette augmentation des effectifs en début de 1^{er} cycle ne sera visible que dans quelques années, et à la condition qu'il y ait aussi *in fine*, une augmentation du nombre de diplômés à la fin des études de santé. Après 19 000 étudiants en 2019 et 18 500 en 2020, il y avait 21 200 inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2021, soit une augmentation de 15% en un an (*graphique 1*). La hausse des effectifs entre les rentrées 2020 et 2021 est particulièrement marquée dans la filière médecine (près de 20%), dans la filière pharmacie (14%) et dans la filière odontologie (13%).

Entre ces deux rentrées, les filières ont dû intégrer les nouveaux étudiants PASS-L.AS, mais également les derniers redoublants PACES. À la rentrée 2022, le nombre d'inscrits s'est replié à 20 200, un niveau tout de même 9 % plus élevé qu'avant la réforme. La baisse des effectifs entre les rentrées 2021 et 2022 concerne toutes les filières à l'exception de la filière kinésithérapie. Conséquence de ces évolutions contrastées, la répartition des inscrits selon la filière MMOPK s'est légèrement modifiée entre les rentrées 2019 et 2022. La part d'étudiants de la filière médecine a augmenté de 6 points. Dans le même temps, la part d'étudiants dans toutes les autres filières a diminué. La filière pharmacie est la plus concernée, la part d'étudiants a baissé de 4 points entre les rentrées 2019 et 2022, les effectifs y ont diminué de 17 %.

Des débuts de parcours plus linéaires, malgré une augmentation des redoublements en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé

La première année de la réforme de santé a été marquée par une forte augmentation de

l'accès aux filières MMOPK en un an pour les néo-bacheliers 2020¹, en lien avec les objectifs de la réforme : un quart des néo-bacheliers 2020 inscrits en PASS ou L.AS avaient accédé aux filières MMOPK en un an contre moins d'un néo-bacheliers 2019 inscrit en PACES sur cinq (19 %). Si 36 % des néo-bacheliers 2019 inscrit en PACES redoublaient à la rentrée 2020, 1 % seulement des néo-bacheliers 2020 inscrits en PASS ou L.AS étaient dans cette situation à la rentrée 2021, puisqu'il n'est plus autorisé de redoubler. Il s'agit donc ici de quelques dérogations à la règle.

À la rentrée 2022, une augmentation du nombre de redoublements en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé de cette même cohorte de bacheliers 2020 vient tempérer quelque peu ce constat. En effet, à la rentrée 2019, 89 % des étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé étaient des primo-inscrits en formation initiale. Ils ne sont plus que 85 % dans ce cas après la réforme, à la rentrée 2022 (tableau 1).

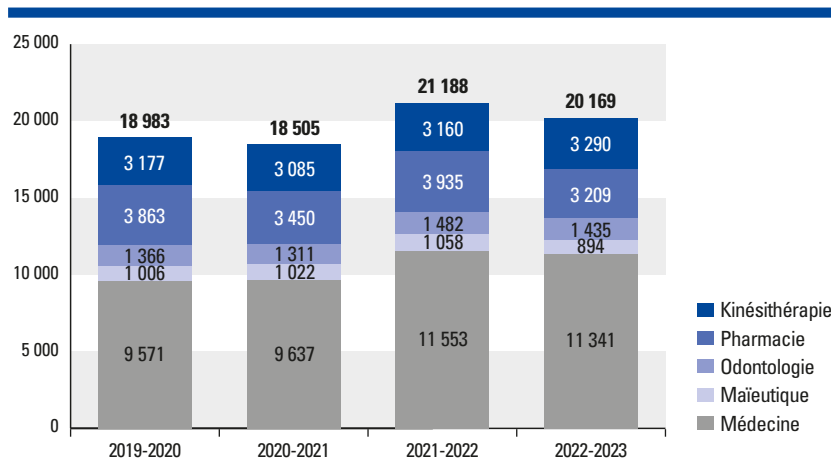
1. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/profil-parcours-et-reussite-des-neo-bacheliers-en-premiere-annee-du-premier-cycle-d-etudes-de-sante-88570

En revanche, les inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé sont désormais beaucoup plus souvent des bacheliers de la session précédente (56 % à la rentrée 2022 contre 34 % à la rentrée 2019). Cette forte augmentation est une conséquence directe de la réforme qui se confirme cette année : depuis sa mise en place, la part de bacheliers accédant à la 2^e année du 1^{er} cycle un an après leur baccalauréat augmente. Ce constat vaut pour toutes les filières MMOPK dont les effectifs sont constitués de plus de la moitié de bacheliers 2021 à la rentrée 2022 (annexe 1).

Parallèlement, la part des étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé ayant obtenu leur baccalauréat plus de deux ans auparavant augmente légèrement (21 % des effectifs à la rentrée 2022 contre 19 % à la rentrée 2019). Parmi les étudiants inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2022 et ayant obtenu leur baccalauréat plus de deux ans auparavant, 35 % sont des redoublants ou des étudiants ayant changé de filière MMOPK, déjà inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2021. Ils étaient également 11 % à provenir de licence hors L.AS, dont 4 % de L2 et 5 % de L3. Enfin 17 % provenaient de L.AS, dont 6 % de L1 et 9 % de L2 ; 11 % étaient en PASS.

Finalement, malgré l'augmentation des redoublements en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé depuis la mise en place de la réforme, l'accès à la 3^e année du 1^{er} cycle des études de santé est plus fluide : il y a ainsi davantage qu'auparavant d'étudiants qui accèdent à la 3^e année en deux ans. Juste avant la réforme, parmi les inscrits en 3^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2021, 37 % avaient obtenu leur baccalauréat deux ans auparavant, à la

GRAPHIQUE 1 - Effectifs aux rentrées 2019, 2020, 2021 et 2022 des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé par filière « MMOPK »



Champ : France métropolitaine + DROM
Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)

TABLEAU 1 - Ancienneté du baccalauréat et part de primo-inscription en formation initiale des inscrits aux rentrées 2019, 2020, 2021 et 2022 en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ancienneté du baccalauréat | | | | |
| Bacheliers N-1 | 34 | 39 | 45 | 56 |
| Bacheliers N-2 | 47 | 43 | 37 | 22 |
| Bacheliers plus anciens (ou session inconnue/non bachelier) | 19 | 17 | 18 | 21 |
| Part de primo-inscription en formation initiale | 89 | 92 | 90 | 85 |

Champ : France métropolitaine + DROM
Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)

TABLEAU 2 - Part de bacheliers N-2 parmi les inscrits aux rentrées 2021 et 2022 en 3^e année du 1^{er} cycle des études de santé selon la filière « MMOPK »

| | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|-----------|-----------|
| Ensemble | 37 | 42 |
| Médecine | 43 | 48 |
| Maïeutique | 32 | 34 |
| Odontologie | 30 | 35 |
| Pharmacie | 28 | 33 |
| Kinésithérapie | 32 | 38 |

Champ : France métropolitaine + DROM
Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)

session 2019 (tableau 2). Parmi les inscrits en 3^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2022, 42 % avaient obtenu leur baccalauréat à la session 2020, ces étudiants ont été impactés par la réforme. Les taux d'accès en deux ans après le baccalauréat à la 3^e année du 1^{er} cycle des études de santé se sont améliorés dans toutes les filières MMOPK, avec un gain allant de 2 points en maïeutique à 6 points en kinésithérapie.

Les voies d'accès aux filières MMOPK se diversifient, notamment grâce à l'amplification des licences hors LAS

Parmi les inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2019, 83 % étaient inscrits en PACES en 2018-2019 (tableau 3). Ils étaient 84 % dans cette situation à la rentrée 2020. Par ailleurs, 4 % étaient déjà inscrits dans l'une des filières MMOPK (dont la majorité avait en fait redoublé leur 1^{re} année puisqu'ils étaient déjà inscrits dans la même filière), 5 % étaient inscrits en licence, 2 % dans une autre formation et 4 % n'étaient pas

TABLEAU 3 - Situation en N-1 des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé aux rentrées 2019, 2020, 2021 et 2022

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| PACES | 83 | 84 | 35 | - |
| PASS | - | - | 37 | 48 |
| LAS | - | - | 12 | 26 |
| MMOPK | 8 | 4 | 5 | 11 |
| dont même filière (redoublement) | 8 | 4 | 5 | 10 |
| Licence (hors LAS) | 4 | 5 | 5 | 10 |
| Master/Doctorat | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Autre formation | 2 | 2 | 1 | 0 |
| Non recensé | 3 | 4 | 5 | 5 |

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

recensés². Parmi les inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2021, 35 % étaient inscrits en PACES en 2020-2021. Il s'agit uniquement de redoublants PACES co-existants avec les inscrits issus des nouvelles voies d'accès : PASS (37 %) et L.AS (12 %).

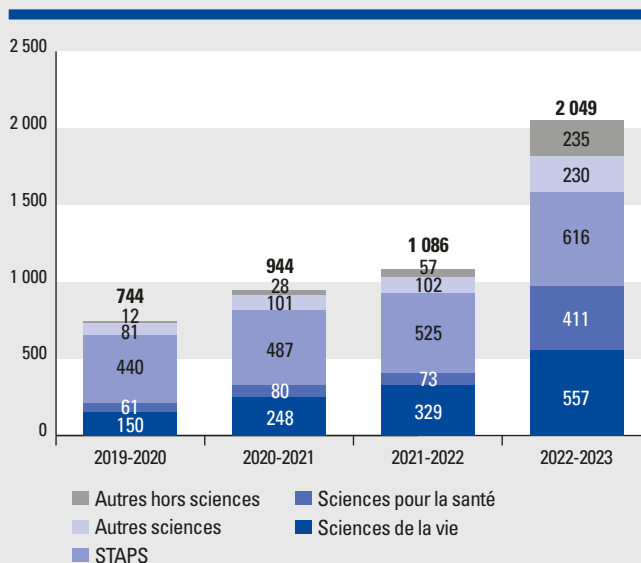
À la rentrée 2022, les inscrits dans les filières MMOPK ne peuvent plus venir de PACES. Près de la moitié des inscrits (48 %) étaient inscrits en PASS en 2021-2022 et 26 % en L.AS. Au sein de la filière médecine, ces parts sont respectivement de 51 % et 30 % (annexe 2). À cette date, deux phénomènes notables se sont développés en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé.

D'une part, les redoublements ou changements de filières MMOPK ont presque triplé en deux ans pour atteindre 11 % à la rentrée 2022. Cette hausse est principalement causée par la filière pharmacie. D'autre part, la proportion d'étudiants issus d'une licence hors L.AS a doublé pour atteindre 10 %, ce qui constitue une troisième voie d'accès non négligeable pour la 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé. Lorsqu'elles ont recruté des étudiants provenant de L.AS, les filières médecine et odontologie ont intégré en majorité des L2 (annexe 3), ce n'est pas le cas des autres filières qui ont intégré plutôt des L1, jusqu'à 63 % dans la filière kinésithérapie. Lorsqu'elles ont recruté des étudiants

Développement des dispositifs de « passerelle »³ depuis des licences hors LAS

Avant réforme, la plupart des admissions d'étudiants depuis une licence hors L.AS en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé concernaient des étudiants suivant une licence « STAPS » et intégrant la filière kinésithérapie (59 % des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2019 et provenant de licences hors L.AS ; 51 % à la rentrée 2020). Post-réforme, à la rentrée 2022, les licences « Sciences pour la santé » ont pris de l'ampleur (graphique 2). Ces licences peuvent permettre aux étudiants d'accéder aux filières MMOPK avec des réalités bien différentes selon les établissements. Si certaines universités proposent des débouchés adossés à ces licences vers les filières MMOPK, d'autres non, ou seulement à partir de la deuxième année. À la rentrée 2022, une vingtaine d'universités proposent ce parcours et 20 % des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé provenant de licences hors L.AS viennent de licence « Sciences pour la santé », dont 13 % ont intégré la filière médecine. Les licences « Science de la vie » permettent également d'intégrer les filières MMOPK, et 27 % des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2022 provenant de licences hors L.AS en sont issus, dont 16 % ont intégré la filière médecine.

GRAPHIQUE 2 - Evolution des effectifs d'inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé aux rentrées 2019, 2020, 2021 et 2022 provenant de licences hors LAS



Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

2. Ces étudiants n'ont pas été retrouvés dans le Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE).

3. Il ne s'agit pas ici du dispositif de passerelle vers la 2^e ou 3^e année des études de santé accessible aux titulaires de certains titres et diplômes prévu par l'arrêté du 24 mars 2017.

TABLEAU 4 - Caractéristiques des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé aux rentrées 2019, 2020, 2021 et 2022

| | | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|-----------------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ensemble | Part de femmes | 65 | 66 | 68 | 67 |
| | Origine sociale très favorisée | 54 | 54 | 54 | 54 |
| | Part de bacheliers S ou doublettes scientifiques pour les NBGE* | 96 | 95 | 95 | 94 |
| | Mention « très bien » au baccalauréat | 38 | 34 | 35 | 32 |
| Médecine | Part de femmes | 63 | 64 | 67 | 67 |
| | Origine sociale très favorisée | 60 | 60 | 59 | 59 |
| | Part de bacheliers S ou doublettes scientifiques pour les NBGE* | 97 | 96 | 96 | 95 |
| | Mention « très bien » au baccalauréat | 53 | 47 | 45 | 39 |

*NBGE (Nouveau baccalauréat général à la session 2021), les doublettes considérées « scientifiques » sont constituées des enseignements suivants : « Biologie et écologie », « Mathématiques », « Numérique et sciences informatiques », « Physique-Chimie », « Sciences de l'ingénieur », « SVT ».

Champ : France métropolitaine + DROM ; % du total des inscrits de chaque année.

Source : MESR-SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

TABLEAU 5 - Caractéristiques des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2022 selon le profil d'inscription et l'ancienneté du baccalauréat

| Inscrits en 2022-2023 | Redoublement ou changement de filière | Primo-inscription en formation initiale | Bacheliers N-1 | Bacheliers N-2 | Bacheliers plus anciens, session inconnue, non bacheliers |
|---|---------------------------------------|---|----------------|----------------|---|
| Part de femmes | 63 | 68 | 68 | 69 | 64 |
| Origine sociale très favorisée | 48 | 56 | 59 | 51 | 44 |
| Part de bacheliers S ou doublettes scientifiques pour les NBGE* | 93 | 95 | 100 | 97 | 81 |
| Mention « très bien » au baccalauréat | 15 | 30 | 22 | 34 | 10 |
| « À l'heure » ou en avance au baccalauréat | 90 | 96 | 98 | 97 | 82 |

*NBGE (Nouveau baccalauréat général à la session 2021), les doublettes considérées « scientifiques » sont constituées des enseignements suivants : « Biologie et écologie », « Mathématiques », « Numérique et sciences informatiques », « Physique-Chimie », « Sciences de l'ingénieur », « SVT ».

Champ : France métropolitaine + DROM ; % du total des inscrits de chaque année.

Source : MESR-SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

provenant de licences hors L.A.S, les filières MMOPK ont intégré en majorité des L2 (de 56 % en maïeutique et jusqu'à 81 % en odontologie), ce n'est pas le cas de la filière kinésithérapie qui a recruté majoritairement des L1 (71 %). La filière pharmacie se distingue également en ayant recruté 26 % de L3 parmi les étudiants intégrant la filière et provenant de licences hors L.A.S.

Une légère diversification des profils des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé, portée par la filière « médecine »

Depuis la réforme, le profil des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé a légèrement évolué. S'il s'agit encore le plus souvent de femmes, avec un très bon profil scolaire et une origine sociale majoritairement « très favorisée », une diversification s'est amorcée (tableau 4). Dans l'ensemble en effet, la part de bacheliers S et de bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » est en baisse. Ces évolutions sont dues principalement à la filière médecine. Si cette filière accueille davantage de femmes, c'est surtout le profil scolaire des étudiants de la filière médecine qui a évolué. Alors qu'à la

rentrée 2019, 97 % des inscrits en 1^{re} année de médecine étaient des bacheliers S et plus de la moitié des inscrits (53 %) avaient obtenu la mention « très bien » au baccalauréat, ces parts ne sont plus que de 95 % et 39 % à la rentrée 2022. Les caractéristiques des étudiants dans les autres filières MMOPK n'ont en revanche que très peu évolué depuis la rentrée 2019 (annexe 4).

Les inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé ayant obtenu leur baccalauréat l'année précédente présentent les profils scolaires et sociaux les plus favorisés

Les caractéristiques sociodémographiques des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2022 diffèrent des années précédentes. Les étudiants redoublants ou ayant changé de filière MMOPK ainsi que les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat plus de 2 ans auparavant présentent des profils scolaires et sociaux moins favorisés que ceux de l'ensemble des inscrits (tableau 5). Les étudiants primo-inscrits en formation initiale, les bacheliers N-1 et N-2 sont un peu plus souvent des femmes. L'origine sociale est plus fréquemment

favorisée lorsqu'il s'agit de primo-inscrits ou de bacheliers N-1 et leurs profils scolaires sont également meilleurs. Le profil scolaire des bacheliers N-1 a légèrement évolué à la rentrée 2022 : ils sont un peu moins souvent des bacheliers scientifiques ou apparentés et ont surtout beaucoup moins souvent obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat (annexe 5). Leur profil social n'a en revanche pas évolué. Ceux ayant accédé à la 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé en 2 ans après le baccalauréat présentent des profils scolaires et sociaux moins favorisés. Leur profil n'a d'ailleurs pas évolué entre les rentrées 2020 et 2022, à l'exception de la part de bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat, passant de 20 % des inscrits en 2^e année du 1^{er} cycle des études de santé à la rentrée 2021 à 34 % de ceux inscrits à la rentrée 2022. Désormais, lorsque les filières MMOPK intègrent des bacheliers N-2 (beaucoup moins souvent qu'avant et toujours majoritairement scientifiques), elles accueillent donc de meilleurs profils scolaires.

Justine Klipfel,
MESR-SIES

Méthodologie de pondération des effectifs d'inscrits en kinésithérapie

Les effectifs d'inscrits en kinésithérapie issus du Système d'Information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) ne sont pas exhaustifs du fait de l'universitarisation progressive de cette formation. Les effectifs ont ainsi fait l'objet d'une pondération par genre afin de coïncider avec les effectifs exhaustifs

de l'enquête « Ecoles de formation aux professions de santé » effectuée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des solidarités et de la santé.

Pour en savoir plus

- « Evolution des profils, des parcours et de la réussite des étudiants depuis la réforme du premier cycle des études de santé », Caroline Wirth, Note d'Information n° 23.XX, MESR-SIES, novembre 2023
- « Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé », Lyes Nait-Ighil et Justine Klipfel, Note d'Information n° 22.13, MESR-SIES, décembre 2022
- « Inscriptions et parcours des étudiants en formations longues de santé », Aurélie Delaporte, Note d'Information n° 18.08, MESRI-SIES, novembre 2018
- « Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé », Laurent Fauvet, Steve Jakoubovitch et Fanny Mikol, Note d'information n° 15.05, MENESR-SIES, juillet 2015.